

**OFTA2MC**

2015 - 2016

Master de spécialisation en ophtalmologie

**A Bruxelles Woluwe - 240 crédits - 4 années - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **ofta2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Structure du programme .....	3
- Programme détaillé .....	3
- Programme par matière .....	3
- Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	3
Informations diverses .....	4
- Conditions d'admission .....	4
- Evaluation au cours de la formation .....	5
- Gestion et contacts .....	5

## OFTA2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme de 2<sup>e</sup> cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en ophtalmologie (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

#### Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1<sup>o</sup> à 2<sup>o</sup> en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

#### Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins quatre ans à temps plein, dont au moins deux ans de formation de base et deux ans de formation supérieure. Au moins 24 mois de la durée totale de formation seront consacrés à des activités policliniques. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## OFTA2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en ophtalmologie (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

---

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins quatre ans à temps plein, dont au moins deux ans de formation de base et deux ans de formation supérieure. Au moins 24 mois de la durée totale de formation seront consacrés à des activités policliniques. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## OFTA2MC Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

---

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

#### Première partie - Formation de base (FUS)

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : Questions approfondies d'ophtalmologie, Compléments d'ophtalmologie
- Des séminaires : Séminaires d'ophtalmologie
- Une formation clinique encadrée : Démonstrations d'ophtalmologie

#### Deuxième partie - Formation supérieure

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : Questions approfondies d'ophtalmologie, Compléments d'ophtalmologie
- Des séminaires : Séminaires d'ophtalmologie
- Une formation clinique encadrée : Démonstrations d'ophtalmologie

Pendant sa formation supérieure le candidat spécialiste compétera ses connaissances en méthodes d'exploration raffinées, la prescription et la réalisation des corrections optiques.

### COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

## OFTA2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ADMISSION

---

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

#### Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en ophtalmologie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en ophtalmologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

#### Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Évaluation annuelle.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Au terme de ses quatre années de formation, le candidat présentera un mémoire et une publication dans une revue spécialisée. L'évaluation finale sera principalement basée sur un examen communautaire.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en ophtalmologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

## GESTION ET CONTACTS

---

### Contact

Secrétariat du service d'ophtalmologie

Madame M. Kinet - Dekeyser

Tél. 02 764.19.50

E-mail [martine.dekeyser@clin.ucl.ac.be](mailto:martine.dekeyser@clin.ucl.ac.be)

## Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	<b>MEDE</b>
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé ( <b>SSS</b> )
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire ( <b>MEDE</b> )
Mandats	<a href="#">Dominique Vanpee</a> Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale ( <b>CAMG</b> ) Commission des certificats en radioprotection ( <b>CRPR</b> ) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée ( <b>MCCM</b> ) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie ( <b>MDEN</b> ) Ecole de médecine ( <b>MED</b> )

**Responsable académique du programme :** [Patrick De Potter](#)

**Jury:**

## Personnes de contact